



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des Réglementations
et des Élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2022/ 284
**fixant la liste des candidats pour le 1er tour des élections municipales partielles
intégrales dans la commune de MONTHOLON**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0095 du 5 mai 2021 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2022/0144 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2022/0126 portant convocation des électeurs de la commune de MONTHOLON en vue des élections municipales partielles intégrales en vue de procéder à des élections municipales partielles intégrales les 27 mars 2022 (1er tour) et 3 avril 2022 (2ème tour),

Vu les candidatures enregistrées pour le 1er tour de scrutin,

Vu les résultats du tirage au sort fixant l'ordre des emplacements d'affichage pour les listes de candidats déclarées aux élections municipales partielles intégrales dans la commune de Montholon,

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne ;

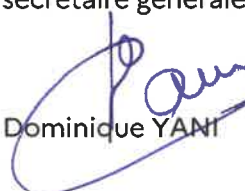
ARRETE

Article 1er : La liste des candidats en vue du 1er tour des élections municipales partielles intégrales dans la commune de MONTHOLON est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Fait à Auxerre, le **10 MARS 2022**

Pour le Préfet,
la sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE A L'ARRETE PREF/DCL/BRE/2022/ 284

fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales partielles intégrales dans la commune de MONTHOLON

Panneau n°1

Liste « Agissons pour l'avenir »

Conseiller municipal

DIAS GONCALVES Fernando
CHANG Muy-Hour
ROUMÉGOUX Thierry
MULLER Valérie
DERBOIS Daniel
PETIT Sylviane
NOUBEL Jean Paul
MALLARD Marie-France
SEGUIN Patrice
VOISIN Maëlle
PRÉJEAN Gilles
WEBER Dominique
MALLARD David
DULOT Maureen
JULIEN Eric
FLEURY Fortunée
MASCAUT William
DARINI Murielle
FROMENTOT Cédric
DIAS GONCALVES Nathalie
NOWAK Pascal
JOLIVET Séverine
MOREIRA Georges
MAURY Evelyne
CAMPOS Paul
BIELER Brigitte
LINARD Cyrill
MONTAGNE Isabelle (supplémentaire)
BOURREAU Stéphane (supplémentaire)

Conseiller communautaire

DIAS GONCALVES Fernando
CHANG Muy-Hour
ROUMÉGOUX Thierry
MULLER Valérie
DERBOIS Daniel
PETIT Sylviane
NOUBEL Jean Paul
MALLARD Marie-France
SEGUIN Patrice (supplémentaire)
VOISIN Maëlle (supplémentaire)

Panneau n°2

Liste « Construisons Montholon »

Conseiller municipal

SEVIN David
BONAME Karine
TISSIER Jean-Pierre
MOUSSARD Guillaumette
POUILLEUX Alain
DUMONT Sandrine
FIALEYRE Michel
FAUQUET-GRANDREMY Sandrine
BOUCHACOURT Pierre
LEPRESLE Céline
DIEBOLD Laurent
DELPORTE Catherine
GUILLON Nicolas
VERGER Sophie
RIOUSSET Claude
CHAMOIN Francine
LOUBERT Emmanuel
MARTINS Katia
VERAY Jean-Pierre
LAKANE Allison
BELOTTI Adrien
PARDIJON Lauriane
NIEZ Louis
DE LUIZ Marion
CHAPOTET Philippe
WATSON Marie-Joëlle
PATE Gaetan

Conseiller communautaire

SEVIN David
BONAME Karine
TISSIER Jean-Pierre
MOUSSARD Guillaumette
POUILLEUX Alain
FAUQUET-GRANDREMY Sandrine
BOUCHACOURT Pierre
LEPRESLE Céline
GUILLON Nicolas (supplémentaire)
VERGER Sophie (supplémentaire)

Fait à Auxerre, le 11 0 MARS 2022

Pour le Préfet,
la sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI